

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERNATIONAUX

Information concernant l'entrée en vigueur de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Ukraine modifiant les préférences commerciales applicables aux viandes de volaille et aux préparations à base de viandes de volaille prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part

L'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et l'Ukraine modifiant les préférences commerciales applicables aux viandes de volaille et aux préparations à base de viandes de volaille prévues dans l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, signé à Kiev le 30 juillet 2019 ⁽¹⁾, entre en vigueur le 1^{er} février 2020, comme le prévoit ledit accord sous forme d'échange de lettres, la dernière notification des parties ayant été reçue le 9 janvier 2020.

(1) JOL 206 du 6.8.2019, p. 3.